

Élaborer des normes de description... et les confronter à la pratique d'aujourd'hui

Claire Sibille

Citer ce document / Cite this document :

Sibille Claire. Élaborer des normes de description... et les confronter à la pratique d'aujourd'hui. In: La Gazette des archives, n°226, 2012. Gérard Naud, un archiviste de notre temps. pp. 165-177;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2012_num_226_2_4906

Document généré le 15/03/2017

Élaborer des normes de description... et les confronter à la pratique d'aujourd'hui

Claire SIBILLE – DE GRIMOÛARD

La normalisation de la description archivistique offre à présent un ensemble cohérent et complémentaire de normes internationales visant à unifier les professionnels des archives autour de pratiques de description communes et reconnues par le Conseil international des archives (ICA). En cela, les archivistes ont rejoint les bonnes pratiques déjà bien établies dans l'univers des bibliothèques, qui ont su rapidement profiter des opportunités offertes par les nouvelles technologies pour mutualiser leurs efforts et normaliser leurs pratiques.

Développées au niveau international, ces normes ne sont toutefois que des guides très généraux pour l'élaboration des descriptions archivistiques. L'introduction de la norme générale et internationale de description archivistique ou ISAD(G) indique en effet que la norme « doit être utilisée soit en relation avec les normes nationales existantes, soit comme point de départ pour le développement de normes nationales »¹. ISAD(G) renvoie donc aux règles nationales pour la structuration et le contenu de l'information de chacun des vingt-six éléments qu'elle présente. C'est en particulier le cas pour l'élément 3.1.2. Intitulé/analyse, qui doit être renseigné en indiquant « soit le titre que porte le document, soit un titre forgé ou une analyse concise ». Cette dernière a fait en France l'objet d'une véritable modélisation pour les archives administratives contemporaines dans l'article de Gérard et Christiane Naud,

¹ Conseil international des archives (ICA), *ISAD(G), norme générale et internationale de description archivistique*, 2^e édition adoptée par le Comité sur les normes de description, Stockholm, Suède, 19-22 septembre 1999, Ottawa, 2000, version française, I.1, p. 7. La norme est librement accessible sur le site de PICA : <http://www.ica.org/10241/normes/liste-des-normes.html> (tous les sites mentionnés ont été consultés le 20 décembre 2011).

publié en 1981, donc bien avant la norme internationale¹. Fruit d'une longue expérimentation, ce texte, qui reste la référence en la matière, présente une grille d'analyse pouvant s'appliquer tant aux fonds de l'époque moderne qu'au traitement des versements contemporains. Dans un article plus récent, Vincent Doom a démontré que, pour les niveaux les plus élevés de la description, le titre n'avait pas toujours été satisfaisant et que par conséquent « ce modèle d'analyse [pouvait] s'appliquer à tous les niveaux de description dans l'esprit de la norme ISAD(G) »².

Trente ans après, comme Gérard Naud l'appelait de ses vœux, l'archivistique est bel et bien « sortie du domaine de l'art de l'artisan pour entrer dans celui des sciences et techniques de l'information ». Pour autant, quelle place reste-t-il pour la(les) pratique(s) professionnelle(s) dans un environnement de plus en plus normalisé ? Et le modèle de grille d'analyse archivistique élaboré au début des années 1980 est-il toujours pertinent avec des formats d'échange comme la DTD EAD (Description archivistique encodée)³ ou le SEDA (Standard d'échange de données pour l'archivage)⁴ ?

Nous verrons successivement comment les normes de description archivistique se sont nourries des pratiques professionnelles, comment elles ont permis de les homogénéiser et de les préciser et comment les évolutions des pratiques peuvent faire naître de nouveaux besoins auxquels devront répondre les normes.

Les normes se nourrissent des pratiques professionnelles

La première édition d'ISAD(G) en 1994 a été accueillie avec scepticisme par certains archivistes, qui reprochaient à la norme de remettre en cause les

¹ NAUD (Gérard et Christiane), « L'analyse des archives administratives contemporaines », *La Gazette des archives*, n° 115, 4^e trimestre 1981, p. 216-235.

² DOOM (Vincent), « Description et analyse archivistique ou la nécessité d'une normalisation », *La Gazette des archives*, n° 182-183, 1998, p. 232-246.

³ L'*Encoded Archival Description* (Description archivistique encodée) est un standard développé en 1998 par la Société des archivistes américains pour l'encodage des instruments de recherche archivistiques basé sur le langage XML. Voir le site officiel de l'EAD : <http://www.lcweb.loc.gov/ead/>

⁴ Réalisation conjointe des Archives de France et de la Direction générale de modernisation de l'État, le SEDA modélise les transactions entre acteurs dans le cadre de l'archivage de données. Pour en savoir plus, voir : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/seda/>

pratiques antérieures. Or, le processus d'élaboration de la norme n'a fait que confirmer les principes fondamentaux de l'archivistique que sont le respect des fonds et la description à plusieurs niveaux. ISAD(G) n'a pas été développée *ex nihilo* mais s'est au contraire appuyée sur une analyse comparative des outils normatifs déjà existants. Les années 1980 ont été celles de la conceptualisation, avec les premiers efforts de normalisation au niveau national. Tandis qu'en France, Gérard et Christiane Naud élaboraient leur modèle d'analyse structurée, le Bureau canadien des archivistes développait les « Règles pour la description des documents d'archives » ou RDDA¹, un *Manuel de description archivistique* était publié au Royaume-Uni sous la direction de Michael Cook et Margaret Procter², et la Société des archivistes américains proposait une norme pour la description des « Archives, papiers personnels et manuscrits » (APPM). Les années 1990 ont vu l'internationalisation de ces efforts, avec le développement des normes ISAD(G) (1994, 1999) et ISAAR(CPF) (1996, 2004)³ et de la DTD EAD (1998, 2002). Il s'agissait alors de rendre possible l'échange des données et de réfléchir à une norme internationale de structuration des données. Les traitements informatiques exigeant une information structurée, les experts de l'ICA ont choisi de privilégier l'identification des éléments permettant de décrire des archives. L'identification, l'individualisation et le repérage systématique des informations constituent précisément le cœur de la démarche de l'analyse archivistique. Bien plus, les composantes du modèle défini par Gérard et Christiane Naud peuvent être complémentaires d'autres éléments de description d'ISAD(G). Par exemple, la localisation dans le temps, destinée à préciser l'action administrative et l'objet de cette action administrative, permet d'affiner le contenu de l'élément 3.1.3. Dates d'ISAD(G). La nature et les éléments descriptifs externes peuvent venir quant à eux compléter l'élément 3.1.5. Importance matérielle et support de l'unité de description.

Toutefois, plus que la nomenclature des éléments de description en elle-même, c'est l'importance de la description à plusieurs niveaux qui est à souligner dans le contenu de la norme ISAD(G). L'identification des éléments de description a en effet conduit à reconnaître que des informations de même nature

¹ Les RDDA sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.cdncouncilarchives.ca/f-archdesrules.html>

² COOK (Michael) et PROCTER (Margaret), *Manuel of Archival Description*, Gover Pub Co, 3^e éd., 2000.

³ CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES (ICA), *ISAAR(CPF), norme internationale sur les notices d'autorité utilisées pour les Archives relatives aux collectivités, aux personnes ou aux familles*, 2^e éd., 2004.

s'appliquaient aux différents niveaux des ensembles archivistiques. Là encore, on ne peut que constater combien la norme internationale souligne la pertinence des principes traditionnels de la pratique archivistique. Tandis qu'ISAD(G) énonce que la description archivistique procède du général au particulier et comporte plusieurs niveaux, Gérard et Christiane Naud rappellent que « l'analyse d'un article est inséparable de l'analyse d'ensemble du versement ou du fonds » et que « si différents articles d'un même versement peuvent recevoir des éléments communs d'analyse, c'est parce qu'ils résultent soit d'aspects différents d'une même action, soit d'actions consécutives les unes des autres »¹.

Par ailleurs, les efforts de normalisation qui ont conduit à l'élaboration de la norme ISAD(G) ont été bénéfiques dans la mesure où l'avènement d'Internet rendait nécessaire l'élaboration d'un système d'encodage des instruments de recherche archivistiques. Néanmoins, la DTD EAD, fondée sur la pratique nord-américaine, présente quelques différences notables avec ISAD(G). Par exemple, la norme prescrit en effet d'indiquer dans l'élément Intitulé/analyse « soit le titre que porte le document, soit un titre forgé ou une analyse concise », là où il n'est question, dans le dictionnaire des balises de l'EAD, pour l'élément Intitulé de l'unité documentaire <unittitle> que de « l'intitulé, d'origine ou forgé, des unités documentaires décrites »². Or, l'intitulé ne suffit généralement pas à décrire le contenu des documents d'archives. Il ne permet pas en particulier de déterminer si les termes utilisés se rapportent à une action ou à un objet. Il peut aussi être erroné. Par ailleurs, dans ISAD(G), la nature diplomatique des documents et les éléments descriptifs de leur forme matérielle doivent apparaître dans des éléments de description différents (dans l'élément 3.1.2. Intitulé/analyse pour le type de document dans la mesure où elle en explicite le contenu ; dans les éléments 3.1.5. Importance matérielle et support de l'unité de description et 3.4.4. Caractéristiques matérielles et contraintes techniques pour les caractéristiques physiques), alors que l'élément Genre et caractéristiques physiques <genreform> de l'EAD mêle contenu intellectuel et caractéristiques physiques, ce qui correspond à la pratique nord-américaine.

Enfin, la méthode proposée par Gérard et Christiane Naud pour l'élaboration d'analyses archivistiques, qui découle directement du processus administratif,

¹ NAUD (Gérard et Christiane), *Ibid.*, p. 226.

² Voir la traduction française de la version anglaise réalisée par le groupe AFNOR CG46/CN357/GE3 sur le site des Archives de France : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/classement/normes-outils/ead/>

conduit à réfléchir sur le contexte de production des documents. L'agent de l'action administrative sur l'objet est lié au principe de provenance et de respect des fonds. Or, dans sa préface, ISAD(G) indique que « l'objet de la description archivistique est d'identifier et d'expliquer le contexte et le contenu des documents d'archives », d'où le développement ultérieur par l'ICA des normes ISAAR(CPF), ISDF et ISDIAH¹, pour établir des descriptions séparées mais liées des producteurs d'archives, des fonctions exercées par ces producteurs et des institutions de conservation des archives.

Les normes facilitent, rapprochent et précisent les pratiques

Si les normes sont le résultat d'un savoir professionnel réfléchi, elles permettent aussi d'uniformiser, d'améliorer et de faciliter les pratiques archivistiques. Normaliser signifie qu'il n'est pas nécessaire de devoir toujours « réinventer » la théorie et les bonnes pratiques. Les outils normatifs participent ainsi à la professionnalisation des activités archivistiques.

Des lignes directrices nationales sont-elles toutefois utiles, lorsque l'on peut recourir à des normes internationales ? De fait, les normes élaborées par l'ICA ne sont que des normes de structuration de données. Élaborées au niveau international, elles ne traitent que d'une partie des conditions nécessaires à l'échange des descriptions. Elles se limitent à indiquer la nature des informations à donner, alors que le contenu même de cette information doit être déterminé par les règles ou les conventions que les services d'archives utilisent, comme par exemple les normes AFNOR relatives aux noms de collectivités ou de personnes pour l'élément 5.1.2. d'ISAAR(CPF) Forme(s) autorisée(s) du nom. Dans la zone du contrôle de la description des quatre normes de description internationales figure d'ailleurs un élément Règles ou conventions, dont l'objectif est d'« identifier les règles ou conventions, nationales ou internationales, qui ont été suivies pour l'élaboration de la description/de la notice d'autorité ». Les règles spécifiques doivent permettre de relier les principes généraux développés dans les normes avec la pratique existante dans chaque pays ou service. Le travail de normalisation internationale ne dispense donc pas de l'élaboration de guides ou de règles de « bonnes pratiques » par un pays ou par une institution pour la mise en œuvre

¹ ISDF, *norme internationale pour la description des fonctions*, 1^{re} éd., 2007, et ISDIAH, *norme internationale pour la description des institutions de conservation d'archives*, 1^{re} éd., 2008.

des normes internationales. Par exemple, à côté de l'élément Intitulé/analyse, destiné à dénommer l'unité de description, ISAD(G) dispose d'un élément 3.3.1. Présentation du contenu, qui sert à « donner une brève présentation de la portée de l'unité de description (par exemple, la période chronologique ou la zone géographique concernée) et de son contenu (par exemple, la typologie générale, l'objet général, les procédures administratives) »¹. La plupart des outils logiciels de production documentaire utilisés dans les services d'archives français proposent, dans leurs formulaires de saisie des données, deux champs correspondant aux deux éléments de la norme. Faut-il scinder l'analyse archivistique entre ces deux éléments, l'intitulé global allant dans le champ Intitulé/analyse et le reste de l'analyse allant en Présentation du contenu, ou bien encore le couple « objet-action » allant dans l'intitulé/analyse et la typologie documentaire dans la présentation du contenu ? Une mauvaise interprétation de la norme ne risque-elle pas de faire de l'élément Présentation du contenu un élément fourre-tout, hétérogène, entraînant une confusion avec l'intitulé/analyse ? Le rôle d'un guide de bonnes pratiques sera précisément de définir les usages de l'élément Présentation du contenu, qui pourra correspondre, aux niveaux supérieurs, aux sommaires des instruments de recherche imprimés, qui pourra indiquer, au niveau d'une série organique, la composition d'un dossier type dans le cas de dossiers sériels, et qui pourra attirer l'attention, aux niveaux inférieurs, sur des documents particulièrement remarquables.

L'élaboration de guides et de règles de bonnes pratiques est tout aussi valable et pertinente pour accompagner la mise en œuvre des autres normes de description internationales. Ainsi, la section Archives départementales de l'Association des archivistes français est en train de concevoir, en application des normes ISAAR(CPF) et AFNOR, des notices d'autorité selon un canevas conforme aux préconisations techniques (contenu, format EAC-CPF²) du Service interministériel des Archives de France. Un manuel a été élaboré à l'attention des rédacteurs de notices pour déterminer la structure des notices d'autorité, identifier les éléments à utiliser en plus de ceux rendus obligatoires par les normes précitées et définir des règles d'écriture de formes de noms de personnes et d'institutions. Concernant la mise en œuvre de l'EAD, à côté du

¹ ISAD(G), version française, 3.3.1., p. 24.

² Le schéma EAC-CPF (Contexte archivistique encodé - Collectivités, personnes, familles) a été développé en 2010 par un groupe de travail international rattaché à la Société des archivistes américains. Il permet l'encodage en XML de notices d'autorité conformes à la norme ISAAR-CPF. Voir le site officiel : <http://eac.staatsbibliothek-berlin.de/>

manuel national élaboré par le groupe d'experts AFNOR¹, différents services d'archives ont rédigé des mémentos pour la réalisation de descriptions normalisées à usage interne, l'objectif étant de procurer à tout rédacteur d'instrument de recherche des outils lui permettant de s'approprier la chaîne de production et de publication de descriptions archivistiques. Dans les bibliothèques, l'application Calames² est non seulement un catalogue commun offrant au public plusieurs façons d'explorer les richesses patrimoniales des bibliothèques participantes mais aussi un outil de catalogage partagé à distance. La multiplication des intervenants dans un système très ouvert et la permissivité de la DTD ont rendu nécessaire la création d'un véritable réseau d'entraide, piloté par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) et soutenu par un groupe de travail, mais aussi la mise au point de manuels de catalogage et de référentiels pour faciliter la saisie des données et améliorer ainsi la recherche.

Les guides et directives nationales peuvent également s'attacher à donner des règles pour l'utilisation conjointe des différentes normes. De même qu'un guide de bonnes pratiques doit fixer les éléments à utiliser en plus de ceux considérés comme essentiels dans les normes de l'ICA et établir des règles pour renseigner leur contenu, il devra déterminer les modalités d'une application d'ISAD(G), seule ou conjointement avec d'autres normes de description. Par exemple, dans le cas d'une utilisation conjointe d'ISAD(G) et d'ISAAR(CPF), une partie de la zone du contexte d'ISAD(G) perdra de son sens et l'élément 3.2.2. Histoire administrative/notice biographique ne devra pas être renseigné. Ou encore, plutôt que d'utiliser les 145 éléments rendus disponibles par l'EAD, on pourra choisir de se limiter aux éléments et attributs équivalents aux vingt-six éléments d'ISAD(G) en plus des quelques éléments obligatoires de la DTD.

Enfin, certaines institutions ne se sont pas limitées à établir des manuels ou des guides mais ont élaboré des modèles de description. C'est par exemple le cas des Archives nationales qui ont conçu, pour le futur système d'information archivistique de Pierrefitte-sur-Seine, des modèles d'unités de description plutôt que des modèles d'instruments de recherche³. Plusieurs modèles

¹ « Faire un répertoire ou un inventaire simple en EAD », version d'octobre 2009, disponible sur le site des Archives de France : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/classement/normes-outils/ead/>

² Calames (Catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'enseignement supérieur) est accessible à : <http://www.calames.abes.fr/>

³ ARISTIDE-HASTIR (Isabelle), « Applications concrètes de l'EAD : le chantier de dématérialisation des instruments de recherche et le chantier "modèles de production" », *La*

pourront être utilisés au sein d'un même instrument de recherche. C'est donc une façon modulaire de construire des instruments de recherche qui a été privilégiée, correspondant à une évolution des pratiques, permise par la construction d'un nouvel outil de production documentaire. À ces modèles seront associés de nombreux éléments destinés à les enrichir : listes de vocabulaire contrôlé, référentiels, contrôle scientifique et règles de rédaction. Le manuel d'utilisateur définira plus précisément pour chaque élément de chaque modèle les règles (élément obligatoire ou non, répétable ou non), le contenu attendu et des exemples.

Les normes font évoluer les pratiques et les besoins

Les normes internationales font évoluer les pratiques professionnelles en les homogénéisant, et ces évolutions font à leur tour naître de nouveaux besoins auxquels devront répondre les futurs outils normatifs. Si l'on observe l'histoire des normes de l'ICA, on constate qu'elle est le reflet d'une évolution dans les pratiques descriptives. La norme ISAD(G) combinait toutes les composantes de la description archivistique (les archives et leur contexte). Avec les normes ISAAR(CPF), ISDF et ISDIAH, on a évolué vers une différenciation des composantes de la description : les archives, leurs producteurs/détenteurs et les fonctions exercées par ces producteurs/détenteurs. Cette différenciation a permis la création et la gestion de descriptions distinctes dans un souci d'efficacité et de flexibilité, mais reliées les unes aux autres dynamiquement pour offrir aux utilisateurs une meilleure compréhension des archives et de leur contexte. Conçus pour servir comme des normes de communication pour la description, les formats d'encodage apparentés ont connu la même évolution. L'EAD combine en effet toutes les composantes de la description archivistique (les archives et leur contexte), mais l'EAC-CPF permet de créer et de gérer des descriptions séparées mais liées des collectivités, personnes ou familles associées au contexte de production des archives, en attendant le développement d'un futur schéma pour structurer en XML les descriptions de fonctions.

Jusque là, les archivistes se sont limités à recenser et à définir les éléments de données nécessaires à l'identification et à la description des différentes entités

Gazette des archives, n° 220, 4^e trimestre 2010 (« Les instruments de recherche : évolutions, publics et stratégies »), p. 195-218.

archivistiques. L'étape suivante consistera à organiser les informations pour construire un réseau de relations entre les éléments de données, afin de proposer un modèle générique facilitant les échanges avec d'autres organismes et institutions de conservation, et donc favoriser le décloisonnement des professions et l'harmonisation des instruments de recherche. Il s'agit de mieux répondre aux attentes des utilisateurs en leur offrant un accès homogène aux différentes ressources patrimoniales, qu'elles soient archivistiques, bibliographiques ou muséales. Dans cette optique, l'ICA envisage l'élaboration d'un modèle conceptuel de données réconciliant et harmonisant les quatre normes internationales développées depuis le début des années 1990. Il ne s'agit pas de développer un nouveau format d'encodage, mais bien d'envisager les relations conceptuelles entre les archives, leurs producteurs/détenteurs et les fonctions des producteurs/détenteurs, et de clarifier les concepts sous-tendant les normes et formats de description. Il s'agira ensuite de comparer le modèle conceptuel élaboré pour les archives avec ceux élaborés pour les musées et les bibliothèques, afin d'harmoniser les processus métiers à travers la compréhension des concepts communs sur lesquels se fonde la documentation scientifique des différents métiers patrimoniaux. Le ministère de la Culture a entrepris cette démarche dans le cadre du projet HADOC visant à homogénéiser la production des données culturelles. L'harmonisation des données a été envisagée selon deux axes : l'harmonisation des structures de données d'une part, avec la définition de modèles de données communs ; l'harmonisation des contenus d'autre part, avec le partage de référentiels. Une carte d'identité commune des unités patrimoniales est en cours de validation.

Par ailleurs, dans une approche traditionnelle, les informations sur les collectivités, personnes et familles producteurs d'archives étaient intégrées dans les introductions des instruments de recherche (ou dans l'élément Histoire/biographie <bioghist> de l'EAD). Ces informations n'avaient aucune autonomie : elles ne pouvaient être exploitées qu'au sein des inventaires d'archives et ne pouvaient être reprises dans la description d'un autre fonds concernant la même collectivité, personne ou famille. La norme ISAAR(CPF) permet de concevoir ces informations dites « contextuelles » comme autonomes. Le changement de l'approche dans le traitement de l'information contextuelle a également fait apparaître le besoin de se référer à des formes normalisées au niveau national. En effet, au niveau des points d'accès, la norme ISAAR(CPF) introduit les notions de forme autorisée, de forme parallèle et de variante. Cette approche est arrivée à sa maturité avec le schéma EAC-CPF, qui permet de mettre en relation des notices d'autorité décrivant des entités (collectivités, personnes et familles) avec les descriptions archivistiques en

EAD. Toutefois, ces entités peuvent aussi être simplement les sujets des documents d'archives ou entretenir d'autres types de relations avec ces documents. Le schéma EAC-CPF s'efforce d'explicitier la nature de ces relations. L'EAC-CPF crée ainsi les conditions pour le partage et la réutilisation de l'information sur les collectivités, les personnes et les familles. L'EAC-CPF a vocation à être utilisée non seulement par les archives mais aussi par d'autres métiers, les bibliothèques notamment, dans le cadre de projets fédérant des ressources de provenances diverses relatives à des collectivités, personnes et familles. Telle est par exemple l'ambition d'un projet de recherche intitulé « Réseaux sociaux et contexte archivistique » (SNAC) et impliquant plusieurs institutions américaines (Institut des technologies avancées en sciences humaines de l'Université de Virginie, Université de Californie à Berkeley, Bibliothèque numérique de Californie, École des bibliothèques et des sciences de l'information de l'université de l'Illinois). Ce projet tend à créer un prototype de données d'autorité provenant de sources diverses issues de données d'archives, de bibliothèques et de musées, afin de relier entre elles les descriptions des ressources historiques et de fournir un système d'accès à ces ressources¹.

Conclusion

Les normes archivistiques incarnent les principes fondamentaux de la discipline et facilitent les pratiques de la communauté professionnelle. Elles constituent des « champs de négociation », où un équilibre doit être trouvé entre les différentes traditions archivistiques et où les professionnels déterminent les principes et les pratiques qui définiront à leur tour les pratiques professionnelles de demain. Dans le contexte d'évolution rapide des technologies de l'information et d'accroissement des échanges, les normes sont donc un levier et un outil pour les professionnels des archives.

De même que les pratiques évoluent, les normes archivistiques ne sont pas figées mais en continuelle évolution, afin de permettre aux professionnels de mieux répondre aux attentes des usagers. Dans le futur, les travaux normatifs devront être menés selon trois axes :

¹ Le prototype du projet SNAC est disponible à : <http://socialarchive.iath.virginia.edu/xtf/search>

- assurer une meilleure cohérence des concepts et des termes utilisés par les différentes normes archivistiques pour pouvoir échanger avec d'autres domaines, culturels, patrimoniaux, scientifiques, proposer un accès unique aux usagers, participer à des portails communs et à des projets collaboratifs, éviter les doublons ou encore exporter et exposer ses données ;
- favoriser une meilleure visibilité des normes archivistiques pour donner une vision globale du corpus normatif et du statut de ces différents outils, envisager par exemple l'EAD non pas en tant que telle mais en relation avec l'EAC-CPF, voire avec d'autres formats comme la Text Encoding Initiative (TEI), le Dublin Core, MODS¹, etc. ;
- favoriser l'élaboration de guides d'accompagnement et de règles de bonnes pratiques des normes ; des outils logiciels comme ICA-AtoM, développé pour le Conseil international des archives, peuvent venir en appui des normes et manuels de bonnes pratiques² ; la principale difficulté dans l'apprentissage des normes de description reste en effet la compréhension de leurs rôles respectifs et de leur articulation : l'intérêt d'ICA-AtoM est donc de montrer concrètement comment différentes descriptions, conformes aux quatre normes, peuvent être reliées les unes aux autres.

Dans tous les cas, il convient de ne pas oublier que les normes ne sont que des outils et non des fins en soi, et que ce sont bien les expériences et réflexions menées à ces occasions qui influencent la réflexion normative. Par exemple, c'est parce que de nombreuses bibliothèques avaient travaillé ces dernières années à la description en EAD de leurs collections et fonds d'archives que le besoin s'est fait sentir pour elles de disposer d'un texte de référence spécifique pour la description des manuscrits modernes et contemporains, ce qui a abouti à la recommandation DeMArch (Description des manuscrits et fonds d'archives modernes et contemporains en bibliothèque)³.

Claire SIBILLE – DE GRIMOÛARD
Service interministériel des Archives de France
claire.sibille@culture.gouv.fr

¹ Développé par la Bibliothèque du Congrès, MODS (Schéma de Description Objet de Métadonnées) est un modèle destiné au traitement de données bibliographiques, en particulier dans le contexte des bibliothèques, mais il peut être élargi à d'autres usages, par exemple dans le cadre de projets de description de documents numérisés.

² Voir le site officiel du projet à : <http://www.ica-atom.org>

³ Voir : <http://www.bivi.fonctions-documentaires.afnor.org/livres-blancs/demarch-recommandation-de-description-des-manuscrits-et-fonds-d-archives>

*[Notre successeur] sera dans les conditions où nous nous trouvons nous-mêmes
pour traiter les fonds de la période 1800-1940, obligés que nous sommes
de passer notre temps à raccommo-der la faïence,
ou plus noblement à faire de la reconstitution archéologique*

Gérard NAUD

(La Gazette des archives, n° 75, 4^e trimestre 1971, p. 186-187)

*C'est dire aussi que la conception des archives
et des tâches relatives aux archives ne peut être restrictive,
et que la pratique est le meilleur guide.*

Gérard NAUD

(La Gazette des archives, n° 100, 1^{er} trimestre 1978, p. 11-12)